



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E150832

VALABLE JUSQU'AU 24/02/2024

ÉDITÉ LE 09/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2015
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 10/10/2019
1 300

Raison sociale : PRONO YVONNICK

5 RUE DU GOH LANNO
56330 PLUVIGNER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 813 575 255

Siret : 813 575 255 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5407820

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10050017404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10050017404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Téléphone : 06 31 99 27 02
Portable : 06 31 99 27 02

Fax :

Site Internet : www.prono-plombier-chauffagiste.fr
E-mail : yvonnickprono@gmail.com

Responsabilité légale :
PRONO YVONNICK GÉRANT

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/10/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	27/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.